

DISCOURS  
PRONONCÉ  
*ALA SÉANCE PUBLIQUE*  
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,  
BELLES-LETTRES ET ARTS D'AMIENS,

*Le 25 Août 1776;*

PAR M. LAURENT DE LIONNE,

*Directeur des Canaux de Picardie & de la Somme.*

SUR L'UTILITÉ DE CES CANAUX.

*Réimprimé avec des Notes en mil sept cent quatre-vingt-uit.*



A PARIS,

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Saint-Severin,  
vis-à-vis des murs de l'Église.



M. DCC. LXXI.

*Avec Approbation & Permission.*

DES GOUVERNEURS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

ET DE LA NOUVELLE-FRANÇOIS

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE LA UNIVERSITÉ DE QUÉBEC

DE LA FACULTÉ DE DROIT

DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

DE LA FACULTÉ DE LETTRES

DE LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE



PARIS

chez la Citoyenne de la rue de la Harpe, vis-à-vis de la porte de la Harpe.

M. DCC. LXXI.

chez la Citoyenne de la rue de la Harpe.



# DISCOURS PRONONCÉ

*A la Séance publique de l'Académie des Sciences,  
Belles-Lettres & Arts d'Amiens, le 25 Août 1776.*

MESSIEURS,

**J**E ne me fais point illusion, & quelque vivement flatté que soit mon amour-propre, je ne me dissimule pas que je dois au nom que je porte l'honneur que je reçois aujourd'hui. L'homme illustre que j'ai remplacé dans ses emplois, & non dans ses talens, a toujours désiré vivement de les rendre utiles à cette Province. Son génie avoit déjà rempli différentes Provinces de grands monumens (1), & il se préparoit à les surpasser par l'exécution du Canal de Picardie, quand la

---

(1) La navigation de la S C A R P E; le dessèchement de 10,000 arpens d'excellens terrains situés aux rives droite & gauche de cette rivière, & dont la valeur est actuellement de plus de six millions; les machines propres à l'exploitation des mines de C H A R B O N DE TERRE du H A I N A U L T François; le dessèchement des mines de P O N T - P E A N & de C H A T E L L A U D R E N, en Bretagne; l'invention & l'exécution d'une machine pour lever & descendre la grille Poterne, à V A L E N C I E N N E S; l'invention & la construction de plusieurs écluses d'un nouveau genre sur L' E S C A U T & L A S C A R P E, le dessèchement des inondations de C O N D É & V A L E N C I E N N E S, &c. &c. &c. &c.  
(Voyez le Nécrologe des Hommes célèbres de 1774.)

mort l'a surpris au milieu de ses travaux ( 1 ). Après les regrets dus au sang & à l'amitié, celui qui affectoit le plus son cœur, étoit de laisser imparfait un monument destiné à l'utilité du Royaume, & à mettre le comble à sa gloire. Ce sentiment lui fit envisager avec moins de fermeté la perte de la vie, & ses yeux prêts à se fermer parcouroient encore avec un plaisir mêlé de douleur les plans de ce grand ouvrage.

Il eut du moins la consolation en mourant de laisser l'exécution des Canaux de PICARDIE à un homme de son nom ( 2 ), & formé par ses leçons & ses exemples. C'est à ce titre, sans doute, que j'ai obtenu, plutôt que je n'ai mérité, une place parmi vous. En effet, tel a toujours été le privilège des hommes célèbres, dont le mérite personnel, en perpétuant leur nom dans les siècles à venir, sert de recommandation auprès du siècle présent à ceux qui ont hérité de leur nom, & qui leur appartiennent. Je suis donc moins confus de vos bontés & de la faveur dont vous m'honorez, lorsque je les regarde comme un tribut payé à la mémoire d'un Citoyen célèbre. Cependant, MESSIEURS, en rapportant aux mânes de M. LAURENT l'honneur que je reçois aujourd'hui, j'aime à me charger seul de la reconnoissance, & je n'ai que le regret de ne pouvoir l'exprimer comme je la sens. Pour suppléer à mon insuffisance, & pour vous parler d'objets dignes de cette Assemblée, qu'il me soit permis de vous entretenir quelques instans des travaux commencés par M. LAURENT, & des différens objets d'utilité que leur exécution embrasse. Par ce

---

( 1 ) Messire Pierre-Joseph LAURENT, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre du ROI, Directeur-Général des Canaux de PICARDIE, de la SOMME, & de BOURGOGNE, & des navigations de L'ESCAUT & de la SENSÉE, est mort à Paris le 12 Octobre 1773, âgé de 59 ans; il avoit commencé en 1768 l'exécution DU NOUVEAU CANAL DE PICARDIE, dont les travaux souterrains ont été suspendus en Avril 1775, dix-huit mois après sa mort, & peu de tems après que l'administration de cet ouvrage a été réunie au Département de feu M. TRUDAINE fils.

( 2 ) M. LAURENT DE LIONNE, neveu de M. LAURENT, élevé sous ses yeux & par lui depuis l'âge de huit ans, lui a succédé dans la direction des Canaux de PICARDIE & de la SOMME, & des navigations de L'ESCAUT & de la SENSÉE.

récit simple, je suis bien plus sûr de vous intéresser que par l'expression des sentimens dont vous ne doutez pas, & je devrai à la fois à M. LAURENT, & votre bienfait, & le moyen de m'acquitter de la reconnoissance qu'il m'inspire.

Il n'est personne de vous, MESSIEURS, qui ne connoisse L'ANCIEN CANAL DE PICARDIE (1), exécuté en 1732 par M. CROZAT, & dont l'objet étoit de réunir la SOMME à L'OISE, qui communique elle-même à la SEINE. Ce Canal, qui commence à SAINT-QUENTIN, longe les marais de la Somme jusques à ARTHEM, où est le point de partage des eaux de cette rivière, DONT UNE PARTIE, après avoir fait tourner le moulin D'ARTHEM, rentre dans son lit, & est portée par sa pente naturelle à la mer, ET L'AUTRE, passant par les écluses de PONT, JUSSY, où on a été obligé de couper un monticule de plus de 50 pieds d'élevation, VOYAUX, FARGNIERS, TERGNY, VIRY & SENICOURT, nourrit le Canal de Picardie sur une étendue de sept lieues, & se réunit à L'OISE vis-à-vis de CHAUNY, après avoir arrosé une branche, qui, se dirigeant du bas des écluses de FARGNIERS vers LA FÈRE, porte jusqu'au Fauxbourg de cette Ville les bateaux qui y sont destinés.

ANCIEN CANAL  
DE PICARDIE,  
exécuté par M.  
Crozat.

Quelqu'importante que fut déjà cette navigation pour une partie de la Picardie, par la communication qu'elle lui facilitoit avec PARIS pour l'exportation de ses denrées & matériaux superflus, & pour l'importation de ceux dont elle manquoit; quelque rapprochée même que fut cette communication des navigations de la Flandres, l'expérience des dernières guerres, & les représentations des différentes administrations du CAMBRESIS, du HAINAULT & DE LA FLANDRES MARITIME, firent naître le desir de joindre les navigations de ces Provinces avec celles de l'intérieur, & de les rendre communes en réunissant la SOMME à L'ESCAUT.

LA PREMIERE de ces deux rivières prend sa source à deux lieues au-dessus de SAINT-QUENTIN, & communique déjà, comme on

Voyez la Carte  
jointe à ce Dis-  
cours.

---

(1) Ce Canal a été acheté en 1767 par le ROI, & réuni au Domaine de SA MAJESTÉ.

vient de le dire , avec L'OISE , par le Canal appelle communément de la FÈRE.

LA SECONDE , prend sa source auprès de l'Abbaye du MONT SAINT-MARTIN , à 1000 toises environ au-dessus du CATELET , passe par CAMBRAY , BOUCHAIN , où elle reçoit la Sensée ( 1 ) , VALENCIENNES , où elle commence seulement à être navigable ( 2 ) ; CONDÉ , MORTAGNE , où elle reçoit la Scarpe venant d'Arras & Douay ; TOURNAY , GAND ( 3 ) , & se jette dans la mer à ANVERS.

UTILITÉ du  
nouveau Canal de  
Picardie pour le  
COMMERCE.

Sous quelque point de vue qu'on considérât la réunion de ces deux rivières , elle présentait à SA MAJESTÉ & à ses Sujets des avantages immenses , & de nature à dédommager en très-peu de tems de la dépense que l'exécution de cet ouvrage exigeoit. Tout le monde fait que le commerce de la HOLLANDE & du NORD avec PARIS & tout le Royaume se fait actuellement par la mer ( 4 ) , jusques aux Ports , d'où on est obligé ensuite OU à transporter à grands frais par

---

( 1 ) On a déjà commencé les travaux nécessaires pour rendre cette rivière navigable , & établir par l'intérieur du pays une communication plus courte de 12 lieues environ entre VALENCIENNES , DOUAY & toute la Flandres , en évitant le circuit que font actuellement les bateaux , qui , pour aller de cette première Ville à la seconde , sont obligés de descendre jusques à MORTAGNE par L'ESCAUT , dont une rive seulement appartient à la France , & de remonter ensuite la SCARPE jusques à DOUAY.

( 2 ) Au moyen des travaux exécutés sur l'Escaut par feu M. LAURENT & M. LAURENT DE LIONNE , les bateaux pourront arriver en 1781 à CAMBRAY , distant de 8 lieues seulement de SAINT-QUENTIN , où commence le Canal de jonction de la SOMME à L'OISE , connu sous le nom de LA FÈRE.

( 3 ) Outre cette communication avec la mer par l'Escaut , GAND en a une autre non moins avantageuse par le superbe Canal qui va de cette Ville à BRUGES & OSTENDE.

( 4 ) Cette voie quelquefois très courte , mais que les vents contraires rendent aussi souvent très-longue , offre toujours au commerce des incertitudes & des inquiétudes , surtout en tems de guerre , où le fret d'ailleurs , & l'assurance de toutes les marchandises venant du Nord en France , ou allant de la France dans le Nord , coûtent beaucoup plus que le transport qui se feroit de ces mêmes marchandises , à jours nommés , par les canaux & rivières de l'intérieur du Royaume , si le Canal de Picardie étoit exécuté.

terre, OU à remonter avec beaucoup de difficultés les rivières pour pénétrer dans l'intérieur. L'exécution du Canal de Picardie fera disparaître tous ces inconvéniens, en établissant une nouvelle navigation plus courte, aussi facile, *infiniment plus sûre & moins dispendieuse* par l'intérieur du Royaume. Indépendamment des branches du commerce de la HOLLANDE, de la SUEDE, de la RUSSIE, du DANNEMARCK, & de tout le NORD enfin que cette communication intéresse, la FLANDRES, le BRABANT, le HAINAUT & la PICARDIE, doivent en retirer des avantages immenses. Les fers, les plombs, les huiles de colzat, les marbres, les charbons de terre, les chanvres, les cendres d'engrais, les avoines & les bleds qui se transportent actuellement de ces Provinces à PARIS par terre, les plâtres, les vins, les huiles de Provence, & tous les autres objets de commerce qui se transportent de la BOURGOGNE, de PARIS & du reste du Royaume dans ces mêmes Provinces ( 1 ), y arriveront dorénavant par eau & avec très-peu de dépense.

Voyez la Carte à la fin du Discours.

Outre tous ces avantages intéressans pour le Public, auxquels se joignent beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de détailler, il en doit résulter aussi pour le service particulier de SA MAJESTÉ, d'infiniment précieux, *sur-tout en tems de guerre.*

UTILITÉ pour le ROI & L'ÉTAT.

MM. les Intendans de FLANDRES, de PICARDIE & du SOISSONNOIS, peuvent mieux que personne rendre compte de l'état malheureux de leurs Provinces, pendant les dernières guerres, où, dans le moment le plus pressant pour l'agriculture, on obligeoit les gens de la campagne à mener à corvée par des chemins impratica-

---

( 1 ) D'après le relevé exact pris dans les Bureaux des Fermes à PÉRONNE & SAINT-QUENTIN, des EXPORTATIONS qui se font par terre en tems de paix, des FLANDRES Française & Autrichienne, de L'ARTOIS, du HAINAUT, & du BRABANT, en FRANCE, & réciproquement des IMPORTATIONS qui s'y font de la FRANCE, elles s'élèvent tous les ans pour l'objet du commerce seulement, & y compris les CHARBONS de terre, à près de 800,000 quintaux, dans les transports desquels le Public trouveroit un bénéfice de 1200,000 livres au moins, si la jonction de la Somme à l'Escaut étoit exécutée,

bles, les FOURAGES, les VIVRES & les MUNITIONS nécessaires à l'approvisionnement de l'armée qui étoit alors en FLANDRES. Les campagnes étoient désolées, le service se faisoit mal, & deux années de paix ont à peine suffi pour réparer les maux que ces Provinces avoient effuyé par la perte de leurs récoltes, de leurs chevaux, & l'impossibilité de suivre l'exploitation de leurs terres. La jonction de la Somme à l'Escaut exécutée, on fera à CHAUNY, la FÈRE, NOYON, & dans tout l'intérieur de la PICARDIE & du SOISSONNOIS, sans bruit (1) & sans écraser les Provinces, les approvisionnemens dont on aura besoin; on les fera arriver de même aussi-tôt qu'on le desirera à leur destination, & ils feront d'autant plus utiles, qu'ils seront assurés, & que ni les intempéries de l'air, ni la misère des Conducteurs ne pourront en retarder l'arrivée.

Mais, MESSIEURS, étendons nos vues encore plus loin; il peut arriver qu'on ait à porter des secours en Bretagne ou en Normandie, que les ennemis soient maîtres de la Manche, que de ces secours dépende le sort d'une affaire ou d'un siège, que les ports de l'Océan enfin manquent d'approvisionnemens & de munitions, & qu'il soit impossible ou au moins dangereux (2), & par conséquent très-coûteux, d'y conduire par la MANCHE

(1) Les transports par terre ont entr'autres inconvéniens, celui d'exiger qu'on les commence souvent 3 & 4 mois avant le moment où on en a besoin, à cause de l'impossibilité de faire partir en même tems jusques à 5 & 6000 voitures, & instruisent nécessairement l'ennemi de la marche qu'on se propose de tenir; EN TRANSPORTANT PAR EAU AU CONTRAIRE & rassemblant un nombre de bateaux suffisant, on a l'avantage de pouvoir faire partir & arriver au même moment la totalité des approvisionnemens dont on a besoin, & de laisser ignorer jusqu'à cet instant leur véritable destination.

(2) L'expérience a confirmé depuis la guerre ce que M. LAURENT DE LIONNE conjecturoit en 1776. Tout le monde sait que la flotte du con-re-Amiral Comte de Byland, chargée de munitions navales pour les ports de France, a été interceptée en Décembre 1779 par le Commodore Fielding. Cette perte, évaluée environ 2 millions pour les Particuliers, est incalculable pour l'État, qu'elle privoit des moyens d'augmenter ses forces, tandis qu'elle ajoutoit à celles de l'ennemi. SI ON AJOUTE A CETTE PESTE celle de différens autres bâtimens venant de la Hollande, de la Russie, &c., & chargés pour des ports de France, AINSI que le montant des assurances, que le  
celles

celles qu'on tire du NORD , il sera très-facile , au moyen de la jonction de la Somme à l'Escaut , de transporter à très-peu de frais ( 1 ) , par l'intérieur du Royaume , D'AMSTERDAM , D'OSTENDE , D'ANVERS , LILLE , DOUAY , VALENCIENNES , &c. tout ce dont on aura besoin dans ces Provinces ( 2 ) , ainsi que dans les Ports qui y sont situés.

Voyez la Carte  
idem.

On peut ajouter enfin à ces avantages , ceux qui résulteroient en paix comme en guerre , d'une communication facile entre les Arsenaux de la Fère & de Douay , & si le Canal de BOURGOGNE étoit exécuté , de la communication de ces mêmes Arsenaux , de toute la FLANDRES & de la HOLLANDE , avec la BOURGOGNE , le DAUPHINÉ , la PROVENCE , le LANGUEDOC , & les Ports de la MÉDITERRANÉE ( 3 ) .

Voyez la Carte  
idem.

Tels étoient , MESSIEURS , les avantages qu'on devoit se promettre de retirer DE LA JONCTION de la SOMME à L'ESCAUT , tels étoient les différens objets d'utilité publique & particulière ( 4 ) que l'exécution de ce projet réunissoit.

commerce & le Roi ont été obligés de payer aux Puissances neutres pour tout ce qui est venu du Nord depuis le commencement des hostilités , & les sommes immenses enfin qu'on a déjà employées pour transporter par terre les fers , les boulets de canon , les bombes , les affûts , les CHANVRES , les CUIVRES , les MATURES , & toutes les munitions qu'on a tirées , soit de la HOLLANDE & du NORD , soit des arsenaux & forges de la Flandres , pour les ports & côtes de BRETAGNE & de NORMANDIE , ON VERRA que l'inexécution du Canal de Picardie , qui peut être achevé avec 2400,000 livres , a déjà coûté plus de 5 millions tant au Roi qu'à ses Sujets.

( 1 ) Si le Canal de Picardie étoit exécuté , il n'en coûteroit pas 5 livres de transport par quintal D'OSTENDE à NANTES , en passant par les navigations de l'intérieur du Royaume.

( 2 ) En NORMANDIE , par le Canal de Picardie , l'Oise & la Seine ; en BRETAGNE , par ces deux mêmes rivières , le Canal d'Orléans & la Loire.

( 3 ) Par l'Escaut , les Canaux de Picardie , l'Oise , la Seine , l'Yonne , l'Armançon , le Canal de Bourgogne , l'Ouche , la Saone & le Rhône.

( 4 ) Pour achever de convaincre sur l'utilité du Canal de Picardie , on pourroit citer l'opinion qu'en conçut , dès le premier coup-d'œil , M. PREVOST DE BELLINGE , Lieutenant Général au service de l'Angleterre , & les réflexions qu'il ne put s'empêcher de faire à ce sujet , en présence de M. le Duc & de Madame la Duchesse de CUMBERLAND ,

OPÉRATIONS  
faites sur le ter-  
rain par feu M.  
LAURENT, &  
OBSTACLES qu'il  
rencontra,

C'est cette utilité reconnue qui engagea M. le DUC DE CHOISEUL, ce Ministre dont le nom seul rappelle l'idée du génie, & de toutes les qualités qui constituent l'Homme d'État, le grand Homme, à faire examiner, aussi-tôt après la dernière guerre, la possibilité de cette entreprise; il en confia le soin à M. LAURENT, que des travaux d'un pareil genre & des talens reconnus pour ces espèces d'opérations avoient déjà rendu célèbre. M. LAURENT lui rendit en 1766 un premier compte des difficultés qui s'opposoient à l'établissement de cette navigation, à cause des hautes vallées qui séparoient les deux rivières, de l'énorme dépense que la coupe de ces hauteurs exigeroit, & du danger qu'on courroit de manquer d'eau pendant au moins la moitié de l'année. Effrayé de ces obstacles, M. le Duc DE CHOISEUL sur ce premier compte eût abandonné ce projet, si l'importance de son utilité pour le service du Roi & du Public ne l'avoit excité à chercher de nouveau tous les moyens possibles pour son exécution. M. LAURENT retourna donc en Picardie en 1767, recommença le nivellement de toutes les vallées qui existent entre la source de L'ESCAUT & la SOMME, & reconnut de nouveau l'impossibilité de communiquer ces deux rivières par un Canal à découvert, dont la dépense eût été, de quelque côté qu'on tournât, D'AU MOINS VINGT-QUATRE MILLIONS, qui eût forcé à perdre sur la largeur de son ouverture & la hauteur de ses taluds une immensité de terrain, qui eût exigé un grand nombre d'écluses pour descendre de la source de L'ESCAUT à la SOMME, qui lui est inférieure, & qui eût mis dans le cas de manquer presque toujours d'eau ( 1 ).

---

qu'il étoit chargé d'accompagner : ON POURROIT CITER SUR-TOUT le jugement qu'en portèrent les Lords STORMONT & MANSFIELD dans un voyage que M. LAURENT DE LIONNE fit par ordre de feu M. TRUDAINE fils, pour montrer cet ouvrage à ces deux Seigneurs; mais on ne croit pas avoir besoin de rien ajouter à tout ce qui a été dit là-dessus.

( 1 ) SI ON A OBJECTÉ contre le Canal souterrain de Picardie qu'il manqueroit d'eau, PARCE QUE son fond, qui a Vandhuille une lieue au-dessous du Mont Saint - Martin est 6 pieds plus bas que L'ESCAUT, qui, de Vandhuille jusques à la vallée de le Vergie est sur 6000 toises de longueur inférieur de 10, 20, 30, 40 & 50 pieds à la nappe d'eau qui existoit autrefois dans le pays, parce que ce fond, dis-je, est sur 1000 toises de longueur seulement 3 pieds plus élevé que ces mêmes eaux intérieures, ce qui n'a pas

M. LAURENT, convaincu de cette impossibilité, imagina alors d'opérer cette communication si utile PAR UN CANAL SOUTERRAIN, qui auroit le double avantage de faire disparaître la grande différence des niveaux des deux rivières ( en prenant L'ESCAUT à VANDHUILLE beaucoup plus bas que sa source, & 15 pieds seulement plus haut que la SOMME à LESDIN (1), ) d'abrèger le chemin de la navigation, de conserver au pays 1500 arpens de terrain qu'il eût fallu lui enlever (2), d'assurer une navigation constante & à l'abri des courteresses d'eau, & de n'exiger qu'une dépense de quatre millions au plus (3).

Il mit ce projet sous les yeux du Ministre, à qui il assura que la nature seule du terrain intérieur devoit décider la possibilité de son exécution. On fit en conséquence des sondes réitérées, dans lesquelles on eut soin d'observer les différens bancs de pierre qu'on trouva, & on s'at-

Nouvelles Opérations & sondes faites pour reconnoître la possibilité ou l'impossibilité du Canal souterrain.

empêché celles du souterrain de l'arroser deux hivers de suite, COMMENT POURROIT ON ESPÉRER que le filet d'eau de la source de L'ESCAUT nourrirait seul sur 8000 toises de longueur un Canal creusé dans un terrain pierreux, & supérieur par tout de 60 pieds à la nappe d'eau du pays, vers laquelle ses eaux tendroient toujours, & qu'il fourniroit en outre à la dépense de 15 à 16 écluses nécessaires pour descendre, tant vers Vandhuille, (côté de l'Escaut), que vers Lesdin (côté de la Somme ?)

(1) Depuis la mort de feu M. LAURENT, M. LAURENT DE LIONNE, d'après ses conseils, a rebaislé le niveau des eaux navigables du Canal souterrain de six pieds, de manière qu'il n'est plus actuellement que neuf pieds plus élevé que les eaux d'Été de la SOMME au-dessus du moulin de LESDIN.

(2) Les puits du Canal souterrain entre VANDHUILLE & le TRONQUOI n'occuperont que 35 arpens.

(3) La dépense faite jusques à présent, tant pour la partie souterraine que pour les 3 lieues de Canal à découvert, dont  $1\frac{1}{2}$  entre Saint-Quentin & le Tronquoi, &  $1\frac{1}{2}$  entre Vandhuille & les limites du Cambresis, est d'un million, & celle qui reste à faire, en supposant qu'on revêtisse entièrement le Canal souterrain en maçonnerie sur 2000 toises de longueur, ne se montera, d'après les devis détaillés, qu'à 2,440,000 livres; que la Famille de feu M. LAURENT, jointe à M. Romberg, Banquier & Négociant à Bruxelles, a l'honneur de proposer à SA MAJESTÉ d'employer à l'exécution de ce superbe Ouvrage, pourvu qu'on lui en accorde la jouissance à perpétuité, & que, pour lui tenir lieu des intérêts des dépenses qu'elle fera chaque année jusques à sa perfection, on lui donne 550,000 livres, somme bien foible si on la compare avec les avantages qu'elle procureroit.

*tacha sur-tout à comparer la profondeur des eaux du pays avec celles qui devoient être dans le Canal.* ON RECONNUT ,

1<sup>o</sup>. que les différens bancs de pierre qui se trouvoient dans le lit de l'excavation étoient assez solides , *sinon pour épargner la maçonnerie de la voûte sur la totalité du Canal , du moins pour en permettre dans les endroits où il le faudroit la facile construction ( 1 ).*

2<sup>o</sup>. Que les eaux des puits du pays étant par-tout supérieures de 30 , 40 & 50 pieds aux eaux navigables du Canal , & ne variant jamais , *ces eaux serviroient en tout tems à nourrir le Canal au niveau duquel elles se réduiroient ( 2 ) , & que sans aucun autre secours étranger*

( 1 ) On peut juger dès à présent de la solidité du terrain dans lequel est , & sera percé le Canal souterrain , par les 5000 toises de galerie déjà perforées , & *sur-tout par le morceau fini en grand depuis 8 ans , vis-à-vis le Village de MAGNY-LA-FOSSE , qui n'a encore éprouvé aucune dégradation , ni altération dans sa forme , quoiqu'on ait si souvent fait courir le bruit qu'il étoit écroulé.*

*N. B.* C'est à cette partie achevée que Monseigneur le COMTE D'ARTOIS , ainsi que les Personnes qui ont visité le Canal jusques à présent , ( voyez-en la liste abrégée à la fin de ce Discours ) a été conduit en bateau par une galerie de 12 pieds de largeur & 12 pieds de hauteur , y compris 4 pieds de profondeur d'eau.

( 2 ) Ce que feu M. LAURENT présuinoit d'après ses connoissances en 1767 , s'est trouvé vrai à mesure qu'on a ouvert la galerie du Canal souterrain. La nappe d'eau de l'intérieur du pays , qui entre NAUROIR & VANDHUILLE suivoit la pente naturelle de l'Escaut , & entre NAUROIR & LESDIN celle qui existe nécessairement entre deux sources différentes par leur hauteur ; cette nappe d'eau , *dis-je* , qui étoit depuis zéro jusques à 50 pieds au-dessus du fond du Canal souterrain , est déjà baissée de plus de 25 pieds entre LESDIN & NAUROIR , ce qui a obligé de approfondir aux frais du Roi les puits de ce dernier Village , & de plus de 20 pieds entre BONY & VANDHUILLE. *La galerie souterraine est actuellement une espèce de Canal de dessèchement , vers lequel tendent toutes les eaux intérieures du pays , EXCEPTÉ CEPENDANT entre la vallée de LE VERGIZ & l'écluse projetée au TRONQUOY , où ces mêmes eaux intérieures qui vont rejoindre le niveau de la Somme au-dessous de cette écluse , sont sur 1000 toises de longueur , jusques à 3 pieds plus basses que le fond du Canal , ce qui obligera , dans le cas où la grande abondance de celles qu'on pourra y réunir n'en fourniroit pas plus qu'il ne s'en perdra , à employer les moyens projetés par feu M. LAURENT & M. LAURENT DE LIONNE , pour empêcher*

la navigation ( 1 ) seroit toujours assurée d'une quantité d'eau beaucoup plus que suffisante.

Ce ne fut que d'après toutes ces opérations ( 2 ) que M. LE DUC DE

leur infiltration vis-à-vis le vallée de le VERGIE. ( Voyez à ce sujet dans les Numéros 50 & 52 du Mercure de 1780 les deux Lettres de M. RIGAUT, Physicien de la Marine & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences à SAINT-QUENTIN, sur le Canal de Picardie. )

( 1 ) Le Canal au-dessous de VANDHUILLE n'étant éloigné que de 30 toises au plus de l'ESCAUT, & son niveau à cet endroit étant le même que celui de cette rivière, il seroit très-facile d'y faire entrer toutes les eaux si on le vouloit; mais on n'aura jamais besoin d'avoir recours à cet expédient, attendu la grande abondance de celles que fournit déjà, & fournira le Canal souterrain.

( 2 ) Outre ces différentes opérations faites avec la plus grande exactitude sur le terrain, feu M. LAURENT avoit examiné pendant très-long-tems le projet formé, il y a plus de cent ans, pour établir la communication de la HOLLANDE & de la FLANDRE avec l'intérieur du Royaume, en joignant la Sambre au Noirieux & à l'Oise, & l'Escaut à la Sambre par la Selle; mais différentes considérations, dont on va donner ici le précis, le portèrent à préférer la jonction de la Somme à l'Escaut.

1°. Il estimoit ces deux jonctions ensemble au moins huit millions, & il n'évaluoit qu'à QUATRE au plus celle de la Somme à l'Escaut.

2°. Il comptoit que de Denain à la Fère par la Selle, le Noirieux & l'Oise, il faudroit à-peu-près soixante Ecluses, TANDIS que par le Canal de Picardie il n'y en aura que vingt-cinq entre ces deux mêmes points.

3°. Il n'étoit pas très-certain que les eaux de la SAMBRE, prises au-dessus de LANDRECY, dont les Moulins chaument souvent, eussent pu alimenter les trois branches de navigation qui se fussent dirigé du point de partage vis-à-vis Oisy, l'une vers MAUBEUGE, l'autre vers DENAIN, & la troisième vers GUISE & LAFERE.

4°. Le commerce du CAMBRESIS, de l'ARTOIS, & d'une très-grande partie de la FLANDRE avec la FRANCE, auroit eu vingt-sept lieues de chemin à faire de CAMBRAY à LAFERE par Denain, la Selle & l'Oise, au lieu de dix-sept par le Canal de Picardie.

5°. Ces deux jonctions enfin dont il connoissoit la possibilité, n'auroient remplacé qu'imparfaitement celle de la SOMME à l'ESCAUT, & eussent fait le plus grand tort aux villes de ST. QUENTIN & CAMBRAY, qui par leur importance méritent l'attention & la faveur du Gouvernement.

On vient de renouveler ce projet, & on cherche dans ce moment ( en Mars 1781 ) à insinuer au Gouvernement,

1°. Que son exécution pourroit remplacer utilement la jonction de la Somme à l'Escaut.

CHOISEUL propoia au mois de Décembre 1767, le Projet de

20. Qu'on pourroit en attendant son execution, pour laquelle on convient qu'il faudroit beaucoup de tems, établir en 4 ou 5 mois, & avec 97,000 liv. de dépense, un flottage provisionnel pour les mâts entre LANDRECY & LA FERÉ.

M. LAURENT DE LIONNE ajoute là-dessus aux reconnoissances faites par feu M. LAURENT sur le premier objet,

10. Que MM. les Ingénieurs des Ponts & Chaussées qui ont levé & nivelé en 1776 les projets de ces jonctions, en évaluent, par apperçu seulement, la dépense à dix ou douze millions, TANDIS QUE la famille de feu M. LAURENT ne demande que 550,000 liv. en HUIT ANS pour exécuter la jonction de LA SOMME à L'ESCAUT.

20. Que d'après les opérations faites par ces Ingénieurs, il y auroit par la jonction de L'ESCAUT à la SAMBRE & à L'OISE, cinquante Ecluses de DENAIN à LA FERÉ, au lieu de vingt-cinq par le Canal de Picardie entre ces deux mêmes points.

30. Que par ces mêmes jonctions, il y auroit de ST. QUENTIN à CAMBRAY trente-cinq lieues de chemin par eau, & soixante-quatre Ecluses à passer, AU LIEU de dix lieues par le Canal de Picardie & de onze Ecluses.

M. LAURENT DE LIONNE observe ensuite sur le deuxieme objet :

10. Qu'il est impossible d'établir de LANDRECY à LA FERÉ un bon flottage pour les mâts, dont les plus grands tirent deux pieds d'eau, & ont quatre-vingt-dix pieds de longueur, en cinq mois, & avec 97,000 liv. de dépense.

20. Que les déblais & remblais sur cette longueur de 32,000 toises au moins, peuvent à la vérité être faits pendant ce tems, en employant douze à quinze cents hommes par jour, mais qu'en ne supposant que trois toises cubes d'ouvrage par toise courante, ( les coupures, élargissemens, redressemens, & l'établissement d'un réservoir vis-à-vis OISY compris ) il y auroit au moins 96,000 toises cubes à excaver, & une dépense à faire de . . . . . 200,000 liv.

30. Qu'il n'est pas possible de construire en 2 à 3 mois les 100 Ecluses provisionnelles qu'on suppose nécessaires entre LANDRECY & LA FERÉ, qu'il faut au moins deux campagnes pour cela, & que ces 100 Ecluses, quoiqu'en bois, & quand on ne les estimeroit que 1500 liv. chacune, coûteroient au moins : . . . . . 150,000

40. Qu'on ne peut pas évaluer les dédommagemens sur 24 lieues de longueur, les frais de conduite, les dépenses imprévues, & les curemens à faire à la SAMBRE entre MARPENT & LANDRECY à moins de . . . . . 50,000

TOTAL au moins . . . . . 400,000 liv.

M. LAURENT au feu Roi, qui l'agrée, & assigna pour son

5°. Que cette dépense de 400,000 liv. seroit absolument *en pure perte* lorsqu'on exécuteroit les canaux de navigation destinés à joindre les rivières d'Oise, de Sambre & de l'Escaut, attendu l'impossibilité de suivre alors le cours de ces Rivières dans lesquelles on propose d'établir le flottage.

6°. Que les mâtres pourront arriver par eau au mois de Juin prochain à Cambray, & qu'il est possible & très-facile, sans engager le Roi dans une dépense de 400,000 liv. qui iroit peut-être à 500,000 liv., de les faire arriver à la fin de cette année par eau jusques à 5 lieues de ST. QUENTIN au bas de la poste de BONAVIS, d'où ils ne couteroient pas 24 liv. chacun par terre jusqu'au Canal de la Fère.

7°. Qu'il suffiroit pour cela de donner aux États du CAMBRESIS la certitude de l'exécution du Canal de Picardie, & de les autoriser à emprunter les sommes nécessaires, 1°. pour établir cette année le passage de la navigation dans l'intérieur de la ville de CAMBRAY, 2°. Pour ouvrir les redressemens projetés pour la navigation de l'ESCAUT entre CAMBRAY & la chaussée de ST. QUENTIN au bas de Bonavis, 3°. Pour construire avec deux têtes en maçonnerie seulement, 3 ou 4 Ecluses sur cette longueur, qui n'est que de 8000 toises environ, 4°. Pour en construire 2 ou 3 autres en bois.

8°. Que par cette navigation, ainsi rapprochée de l'ancien Canal de PICARDIE, non-seulement le Roi & ses Sujets trouveroient dès l'année prochaine dans les transports des munitions navales, & des marchandises venant du NORD, un bénéfice de plus de 200,000 liv. par an, MAIS que les mâtres couteroient aussi infiniment moins par ce chemin que par le flottage proposé, ATTENDU, 1°. que de NAMUR, où la SAMBRE se jette dans la MEUSE jusques à la FÈRE, il y auroit 120 Ecluses, dont 20 de 12 pieds de largeur, dans lesquelles il ne pourroit passer que 5 mâtres de front, & 100 de 5 à 6 pieds, dans lesquelles on convient qu'on n'en feroit passer que deux, AU LIEU QUE depuis GAND jusqu'au bas de la Poste de Bonavis, il n'y auroit que 20 Ecluses de 16 & 20 pieds de largeur chacune, & que de ST. QUENTIN à la FÈRE, il n'y en a que 9 de 20 pieds chacune de largeur, & dans lesquelles il passe 9 & 10 mâtres de front.

9°. Que dans la supposition même, ou par le flottage proposé il y auroit un bénéfice de 10 liv. par mât, il faudroit qu'il en passât 40,000 avant que le ROI fût dédommagé des 400,000 liv. qu'il se trouveroit avoir dépensé uniquement pour ce transport, AU LIEU QUE par l'ESCAUT jusqu'au bas de Bonavis, les mâtres pourroient arriver cette année, & les bateaux l'année prochaine, à 5 lieues de St. Quentin, sans faire en pure perte une dépense de plus de 20,000 liv. dont on seroit plus que dédommagé par le passage de moins de 1000 mâtres.

10°. QU'ENFIN il seroit bien plus avantageux pour le Roi & l'Etat, au lieu de dépenser 400,000 liv. pour un simple flottage, qui, avec toutes les suppositions possibles, ne peut

exécution un fond de 300,000 livres par an sur son Trésor Royal (1).

SA MAJESTÉ d'un autre côté autorisa les États du CAMBRESIS, la Châtellenie de BOUCHAIN, & la PRÉVOTÉ-le-COMTE de VALENCIENNES, à rendre l'ESCAUT navigable depuis le Canal de Picardie jusqu'à VALENCIENNES, leur procura même les moyens de fournir à la dépense des travaux nécessaires pour établir cette navigation, & assura par-là à ces administrations une communication d'autant plus utile, qu'il leur manquoit des débouchés pour l'exportation de leurs CHARBONS, de leurs BOIS, &c. & pour l'importation des VINS & autres denrées qui leur manquent.

Quelqu'avantageux, MESSIEURS, que soit pour la Picardie le

*pas procurer une économie de 10,000 l. par an pendant la guerre, d'employer cette somme à faciliter à la famille de feu M. LAURENT les moyens d'exécuter une navigation, qui dans 6 ans procureroit au Roi des avantages inappréciables en tems de guerre, & à ses Sujets en tems de paix, un bénéfice annuel dont les transports d'au moins 1,200,000 liv., qui s'éleveroit à plus de 5 à 6 millions aussi par an, toutes les fois que la guerre rendroit la communication du NORD avec l'intérieur du Royaume par la MANCHE, impossible ou dangereuse.*

(1) Ces fonds, versés très-exactement pendant les six premiers mois de la première année, permirent à feu M. LAURENT d'occuper en 1768 jusques à 12 & 1500 Ouvriers à la fois, ce qui diminua beaucoup la misère des habitans des Villages voisins du Canal, qui en étoient accablés dans ce même moment. Peu-à-peu ensuite les époques de la remise des fonds ont été reculées, de manière qu'il y a eu des années où on n'a versé pour toutes les dépenses de l'ancien & du nouveau Canal, que 25,000 livres. Feu M. l'Abbé TERRAY s'étant fait rendre compte, aussi-tôt après sa nomination au Ministère, de l'utilité & de la possibilité du Canal de Picardie, en fut tellement frappé que, *quelqu'économe qu'il fût des Finances de l'État, il engagea LE FEU ROI à en continuer avec vigueur les travaux qu'il vint visiter lui-même de Compiègne en 1774.* Après sa retraite du Ministère & sous celui de M. TURGOT, l'administration du Canal confiée jusqu'alors à M. FOULON, Intendant des Finances, que son zèle pour le bien de la chose à fait séjourner plusieurs fois 8 & 10 jours de suite sur les lieux, pour s'instruire à fond de tous ses détails & les bien connoître, fut réunie au Département de feu M. TRUDAINE fils, & quelques mois après les travaux du souterrain ont été suspendus, avec ordre de reporter tous les Ouvriers dans les parties à découvert; ce qui a été exécuté pendant 6 mois, jusques au 20 Octobre 1775, époque à laquelle de nouveaux ordres ont aussi suspendu tous les travaux à ciel ouvert.

Projet

Projet dont je viens d'avoir l'honneur de vous rendre compte , l'exécution DU CANAL DE LA SOMME ( 1 ) , dont le but est *de créer dans des parties , & de perfectionner dans d'autres* ( 2 ) la navigation de cette rivière , depuis le Village de SAINT-SIMON , situé sur les bords du Canal de la Fère , jusqu'à LA MER , n'intéresse pas moins cette Province.

CANAL de navigation sur la SOMME.

La SOMME , qui prend sa source à deux lieues au-dessus de ST-QUENTIN , se perd , comme vous le savez , dans des marais impraticables & de très-mauvaise qualité , ainsi que dans de vastes étangs jusques à BRAY & même SAILLY-LORETTE ( 3 ) , où libre enfin des obstacles qui la

( 1 ) L'exécution de ce Canal a été commencée en 1770 , sous l'administration de M. Duplex de Bacquencourt , Intendant de Picardie.

( 2 ) Avant de commencer l'ouverture du canal de la SOMME , on avoit long-tems examiné s'il seroit plus avantageux pour le commerce de créer d'abord la navigation entre AMIENS & le canal de la FERE , ou de perfectionner avant celle entre AMIENS & ABBEVILLE. Les raisons suivantes ont déterminé à prendre le premier parti.

1°. Les dépenses à faire entre Amiens & Abbeville eussent retardé de 5 à 6 ans la jouissance de la navigation supérieure.

2°. Les transports d'Abbeville à Amiens se faisant déjà ( *par les alleges* ) moyennant 6 s. au plus du cent pesant , on a considéré que les travaux à faire entre ces deux Villes ne pouvaient pas produire dans le transport des marchandises une diminution de 2 s. par quintal , AU LIEU QUE l'établissement de la navigation , au-dessus d'Amiens , en produira certainement une de 20 s. au moins par quintal , d'AMIENS à la FERE.

3°. On a reconnu enfin que de la perfection de la navigation entre AMIENS & ABBEVILLE , il ne résulteroit pas un bénéfice de plus de 10,000 l. par an pour le commerce , TANDIS qu'il en trouvera déjà un de cette somme d'ici à 3 ou 4 ans , lorsque dans la partie supérieure d'AMIENS il n'y aura plus que des portages à faire aux emplacements des écluses , & de plus de CENT MILLE LIVRES PAR AN , aussi tôt que les bateaux pourront aller librement d'AMIENS au canal de la FERE , où se formera nécessairement l'entrepôt de toutes les marchandises destinées pour la THIERACHE , le SOISSONNOIS , la CHAMPAGNE , une partie des TROIS-ÉVÊCHÉS , la LORRAINE , & L'ISLE DE FRANCE.

( 3 ) Les 3000 arpens de marais entre BRAY & SAILLY-LORETTE , d'une qualité bien supérieure à ceux entre BRAY & ST.-QUENTIN , ont toute la consistance possible depuis que M. l'Intendant de Picardie , après avoir en 1777 ordonné le baillement des vannes du Moulin de SAILLY-LORETTE , & l'enlèvement de tous les obstacles formés dans la Rivière par les pêcheurs pour leur facilité , a fait faucarder pendant 2 étés de suite , les herbes qui croissent dans la Somme , & dont l'effet est si nuisible , que sur trois lieues de

gènent au-dessus, & rendue à elle-même, elle se porte dans un lit réglé, & au travers de belles prairies jusques à AMIENS ( 1 ) & ABBEVILLE ( 2 ). A quelque distance de cette dernière Ville, dénaturée une seconde fois, elle ne connoît plus de lit fixe, & se perd continuellement dans les sables de la Baye de SOMME, jusques à SAINT-VALERY ( 3 ) & LA MER.

---

longueur, elles retiennent l'eau de près de 2 pieds de hauteur. Les propriétaires de ces marais, depuis plus de 30 ans, étoient obligés de se mettre dans l'eau pour en couper les foins, qu'ils apportoit ensuite à dos sur les bords pour les faire sécher, & IL EST NOTOIRE dans le pays, qu'en 1778 & 1779, au moyen du faucardement fait dans la Somme, non-seulement on a fauché les foins à pied sec, mais qu'on a été les chercher en voiture.

( 1 ) Quelques redressements à faire à la Rivière, quelques atterrissements à enlever, l'ouverture des deux contrefossés nécessaires pour donner un écoulement plus bas aux terrains adjacents à la SOMME, & pour en relever les bords; une écluse simple entre SAILLY-LORETTE & AMIENS, & un sas vis-à-vis cette Ville, rendront la navigation très-facile sur cette étendue de près de 7 lieues.

( 2 ) Quoique la Somme soit navigable entre AMIENS & ABBEVILLE, différens atterrissements, ENTR'AUTRES ceux entre le port d'AMIENS & la Manufacture du sieur BEAUVALET, au dessous de l'endroit appelé LA CHAUDIERE, vis-à-vis le village de MONTIERE, au-dessus & audessous des ponts de DREUIL & D'AILLY, près de TIRANCOURT & du pont de PICQUIGNY, vis-à-vis l'Abbaye DU GARD, aux ponts D'HANGEST, de L'ÉTOILE, de LONG, & de PONT-DE-REMY, en rendent la navigation très-pénible, & exigent qu'on travaille à la rendre plus facile.

( 3 ) Feu M. LAURENT, consulté différentes fois par le Ministère sur les projets donnés au Gouvernement, relativement aux ports de St. VALERY & du CROTOY, a toujours pensé que ni l'un ni l'autre ne méritoient qu'on y fit des dépenses considérables, attendu le peu de profondeur des lits de la Somme à la basse-mer, la grande distance de ces ports à la pleine mer, & l'impossibilité par conséquent d'établir une communication continue entre ces ports & la pleine mer. Parmi les projets au surplus qui ont été donnés, soit pour conduire la Somme par l'intérieur des terres au HABLE-D'EAU, au CROTOY, ou à St. VALERY, soit pour lui fixer un lit constant dans la baye, entre ABBEVILLE & l'un ou l'autre de ces deux derniers ports, celui d'amener cette Rivière à St. VALERY, présenté autrefois par M. DE VAUBAN, proposé à M. DE CREMILLES lors de son voyage sur les côtes, & adopté depuis quelques années par différentes personnes de l'Art, a toujours paru le plus praticable à M. LAURENT, en y faisant toutes fois quelques correc-

Le sieur CROZAT, après avoir, par un Canal hors d'œuvre, rendu, en 1732, une partie de la SOMME navigable, de SAINT-QUENTIN à SAINT-SIMON, s'étoit proposé de continuer sa navigation jusqu'à SAILLY-LORETTE, & de la perfectionner ensuite jusqu'à AMIENS & ABBEVILLE. M. DE PRÉFONTAINE en forma même un Projet, que les circonstances ne permirent pas alors d'exécuter. Sans vous mettre sous les yeux la comparaison de ces deux Projets, & sans chercher à altérer la justice qu'on doit rendre au mérite éminent de cet Ingénieur, je me contenterai de vous observer que son Canal exigeoit, jusqu'à SAILLY-LORETTE, deux écluses de plus, & étoit d'ailleurs près de 4000 toises plus long que celui de feu M. LAURENT, dont je vais avoir l'honneur de vous indiquer seulement les principaux points de direction.

Ce Canal, MESSIEURS, commence à SAINT-SIMON, où, inférieur de deux pieds & demi aux marais de ce canton, il desséchera près de 1500 arpens de marais boufins (1) qui sont à sa rive gauche. Il

COURS du  
Canal de la  
Somme.

---

tions & changemens, sur lesquels il a laissé des notes très-détaillées à M. LAURENT DE LIONNE, & en supposant toujours que l'objet d'utilité de cette dépense soit assez considérable pour déterminer à la faire, ce que le Ministère seul peut apprécier d'après des renseignemens fideles & exacts sur l'importance du commerce qui se fait & pourra se faire par la suite, par le port de St. Valery.

(1) Un Chymiste très instruit, qui a analysé les Boufins de différens marais de la Somme, en parle comme il suit :

« LE BOUSIN qui flotte sur les eaux des marais de la rivière de Somme, est une  
» substance très-spongieuse formée par l'entrelacement des racines des plantes aqua-  
» tiques ; son épaisseur est relative à la quantité d'eau sur laquelle il flotte, & au tems  
» depuis lequel il est formé ; il y a des marais où il a jusqu'à 8 & 10 pieds de pro-  
» fondeur. Cette substance est ordinairement régénérée dans l'espace de 20 ans dans  
» les endroits d'où on l'a enlevée.

» Le pied cube de Boufin le moins spongieux, bien séché, pèse jusqu'à 14 livres ;  
» mais ce poids spécifique varie selon qu'il y reste plus ou moins de vase, & il y  
» en a qui ne pèsent pas 5 livres le pied cube.

» Une livre de Boufin du poids de 14 livres le pied cube a produit par la com-  
» bustion 1 once 3 gros de cendre, dont la moitié est de la terre calcaire.

» On retire, par l'évaporation de la lessive de ces cendres, quelques cristaux de

passe de-là auprès du Village de DURY, à SOMMETTE, PITHON & ÉTOUILLY, à 150 toises environ de la ville de HAM, à ÉPÉLANCOURT, CISANCOURT, S. CHRIST, BRIOST, APPLAINCOURT, PONT-LES-BRIE, ÉTERPIGNY & PÉRONNE, où on a déjà formé un Port vis-à-vis l'écluse qui doit y être construite. A la sortie de cette écluse, le niveau du Canal devient commun avec celui des étangs de BIACHE & de SAINTE-RADEGONDE, ce qui, en ouvrant la digue droite & en formant une jettée de 15 pieds de largeur dans ces étangs, permettra aux bateaux destinés pour PÉRONNE d'approcher de son entrée, où il sera à désirer qu'on forme par la suite un nouveau Port entre la Ville & le Fauxbourg appelé de PARIS.

En sortant des étangs de PÉRONNE & de BIACHE, le Canal longe ceux de BAZINCOURT, traverse une partie de ceux de CLÉRY, se dirige par une ligne droite de 400 toises de longueur environ dans une partie de terre élevée entre la Ferme de SORMONT & le Corps-de-Garde de BUSCOURT, cotoye ensuite les étangs de BUSCOURT, & de FEUILLERES, & va directement de ce dernier Village à celui de FRISE, en formant une Isle de la presqu'Isle qui existoit auparavant. A la sortie de l'écluse de FRISE, le Canal devient encore commun avec la rivière de SOMME, dont il se sépare à ÉCLUSIERS pour aller à CAPY, & à une écluse qui doit être construite vis-à-vis BRAY, à mille toises environ de cette Ville. Au-dessous de l'écluse de BRAY ou de la NEUVILLE, le Canal se réunit de nouveau à la SOMME, qu'il est nécessaire de

» sel de glauber, un peu d'alkali marin, & un peu d'un sel formé par écailles,  
 » qui se dissout avec effervescence par les acides minéraux.

» Le Bousin ne contribue pas davantage à la végétation des plantes aquatiques, dont  
 » les racines pivotent & s'entrelacent dans sa propre substance, que les carafes rem-  
 » plies d'eau ne concourent à celles des oignons de jacinthes, &c. qu'elles suppor-  
 » ent, ou que le coton placé sur une assiette remplie d'eau, sur lequel on sème  
 » de la laitue.

» Les plantes que le Bousin supporte, végètent considérablement tant qu'il sur-  
 » nage, mais elles périssent dès qu'il manque d'eau.

» Le Bousin forme une matière combustible très-utile aux pauvres ».

redresser dans beaucoup d'endroits jusqu'à SAILLY-LORETTE (1), où commence une navigation très-imparfaite. Je craindrois de vous ennuyer si j'ajoutois ici le détail des Projets de feu M. LAURENT, relativement à la perfection de cette navigation au-dessus & au-dessous d'AMIENS. Il me suffira de vous dire qu'il a étudié particulièrement le passage de cette Ville, & qu'il n'est point d'idées qu'il ne m'ait laissées pour concilier les intérêts de la Province avec les avantages particuliers de cette Capitale.

Je ne vous entretiendrai pas non plus de l'immensité des avantages que la navigation de la SOMME doit procurer à la Picardie, vous sentez, aussi bien que moi, combien cette communication de la MER avec PARIS & l'intérieur du Royaume par des Canaux faciles à fréquenter sera intéressante. Personne n'ignore combien le commerce souffre des difficultés, de l'incertitude & de la longueur des transports de ROUEN à PARIS; les mêmes marchandises qu'on tire actuellement de ce Port pourront, après l'exécution du Canal de la SOMME, arriver à SAINT-VALERY, & de-là parvenir à jour nommé à leur destination. Si vous ajoutez à ces avantages inappréciables ceux que retirera toute la PICARDIE d'une navigation qui la traversera sur une étendue de cinquante lieues, si vous considérez avec quelle facilité on fera circuler de l'un à l'autre point de cette Province sans frais, les BLEDS & autres denrées de première nécessité, quelle réduction cette navigation doit produire dans le prix des BOIS, des CHARBONS (2), des CENDRES d'engrais & de tous les objets auxquels un transport par terre ajoute souvent une valeur double de leur première valeur, quel bénéfice enfin le Commerce du

Utilité du Cana  
de la Somme.

---

(1) Au moyen de ce que presque tous les redressements sur cette longueur, ainsi que de SAILLY-LORETTE à AMIENS, sont dirigés dans des terrains tourbeux, & de l'empressement des Communautés & Particuliers à se charger d'excaver le Canal tel qu'il doit être, il y a peu de dépense à faire pour les terrasses dans cette étendue de 7 lieues environ.

(2) La rasière de charbon de terre du poids de 225 livres, qui ne coûte que 22 sols 6 deniers à VALENCIENNES, vaut actuellement jusqu'à 3 livres 15 sols à AMIENS, qui n'en est éloigné que de 26 lieues; & pourra y être vendu avec bénéfice à raison de 50 sols au plus, après l'exécution des Canaux de Picardie & de la Somme.

*VERMANDOIS, du SOISSONNOIS, de la THIERACHE, de la CHAMPAGNE & d'une partie de la LORRAINE avec AMIENS & ABBEVILLE* (1) trouvera dans une navigation qui épargnera plus de 25 lieues de transport par terre, VOUS SENTIREZ AISÉMENT QUE LE CANAL DE LA SOMME SERA POUR LA PICARDIE CE QUE LE CANAL DE PICARDIE DOIT ÊTRE POUR TOUT LE ROYAUME.

Tel est, MESSIEURS, le plan, telle est l'utilité des ouvrages que je suis chargé de conduire dans cette Province. Leur importance pour le bien public & la sage prévoyance du Gouvernement, qui, certain de leurs avantages, veut s'assurer de nouveau des moyens les plus propres à leur exécution (2), tout enfin doit persuader que leurs succès répondra aux espérances qu'on en a conçues. Qu'il me sera doux d'être l'instrument des avantages que cette Province doit en retirer, c'est la seule satisfaction à la laquelle j'aspire, la gloire en sera due toute entière à leur juste combinaison, au génie de l'homme célèbre que je remplace, & sur-tout au zèle patriotique & infatigable du Magistrat respectable aux soins duquel cette Province est confiée; distingué par son humanité & son intégrité autant que par son amour pour les Lettres, il a été dans tous les tems honoré de la confiance du Monarque, & cédant toujours à sa bienfaisance naturelle, on ne l'a jamais vu employer son crédit que pour solliciter des graces, ou obtenir l'exécution de travaux qui pussent assurer des ressources au Commerce & à l'Agriculture. Je ne dois pas craindre ici, MESSIEURS, que le témoignage que je suis assez heureux de pouvoir lui rendre aujourd'hui en public, soit attribué à l'illusion d'une ame reconnoissante; il n'est

---

( 1 ) D'après des renseignemens exacts sur le commerce d'AMIENS, d'ABBEVILLE & de SAINT-VALERY avec ces Provinces, il paroît qu'il s'élève annuellement pendant la paix à 100,000 quintaux de différentes marchandises, sur le transport desquelles le Public trouveroit un bénéfice d'aumoins 100,000 livres, si, au lieu de n'aller que jusqu'à AMIENS par eau, elles pouvoient arriver par cette voie de SAINT-VALERY à SAINT-QUENTIN, LA FERRE ou SOISSONS, d'où elles seroient ensuite conduites par terre à leurs différentes destinations.

( 2 ) On examinoit alors le Canal de Picardie.

personne de vous qui n'ajoute dans le fond de son cœur au tableau que je viens de tracer, & qui ne regarde l'intérêt que M. D'AGAY prend aux ouvrages publics, comme un gage de son attachement pour la Picardie. Autrefois les Romains faisoient graver sur les monumens les noms des Consuls sous la magistrature desquels ils avoient été érigés : quel nom, MESSIEURS, plus cher à cette Province, mérita jamais mieux d'être inscrit sur les portes qui doivent décorer l'entrée & la sortie du Canal de Picardie, que celui du Magistrat qui préside à cette Assemblée ?

F I N.

---

*EXTRAIT des Registres de l'Académie des Sciences,  
Belles-Lettres & Arts d'Amiens.*

*Du 5 Mars 1781.*

**L'**ACADÉMIE, qui a relu le Discours prononcé à la Séance publique, le 25 Août 1776, par M. Laurent de Lionne, Honoraire de cette Compagnie & Directeur du Canal de Picardie & de la Somme, sur l'utilité de ces Canaux, avec des Notes, a jugé que la réimpression de cet Ouvrage ne pourroit être que très-utile, très-agréable au Public, & très-honorable à l'Auteur. *Signé*, d'HERVILLE, Directeur, & BARON, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie.

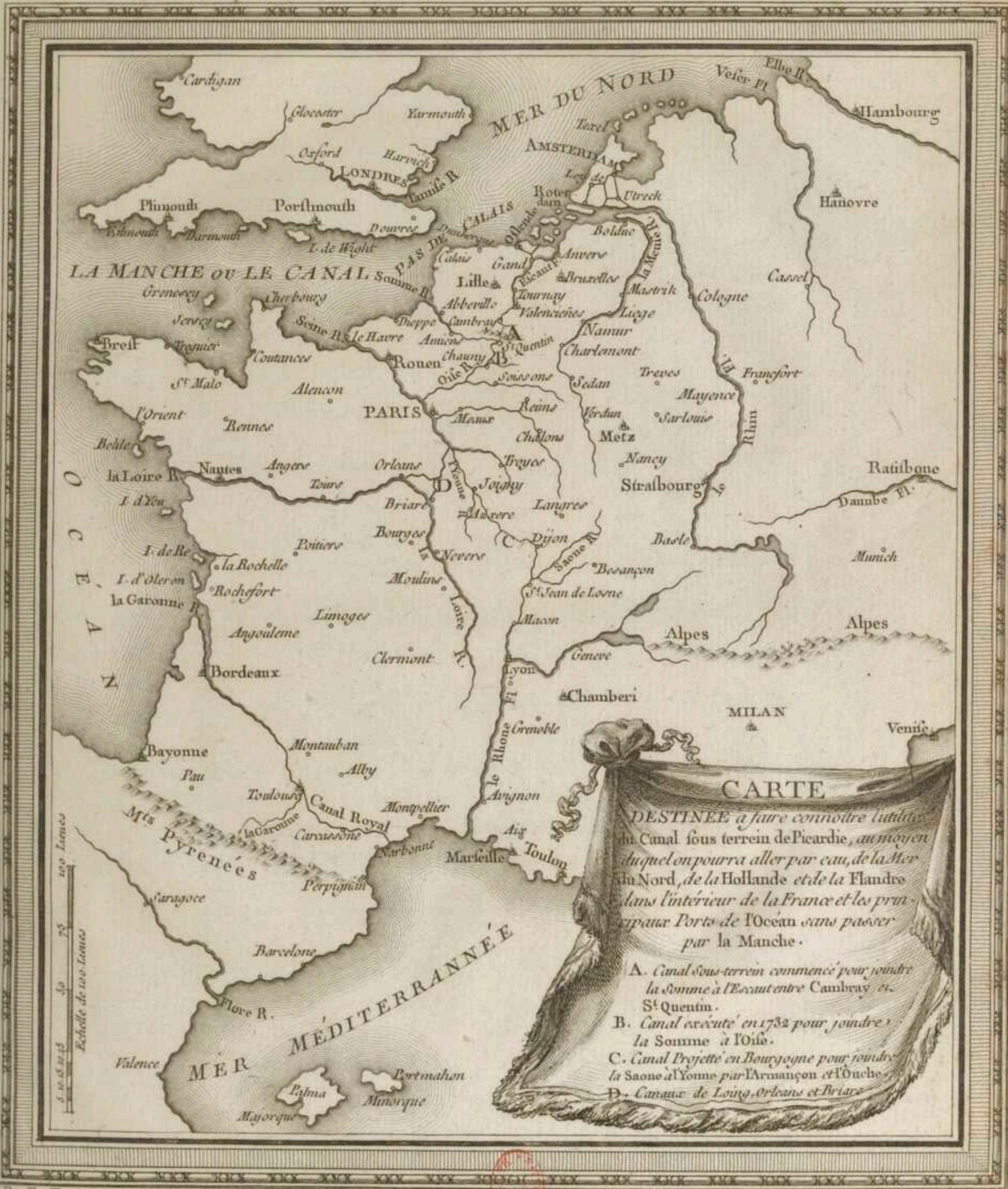
---

*Lu & approuvé, ce 25 Janvier 1781, DE SAUVIGNY.*

*Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 26 Janvier 1781, LE NOIR.*





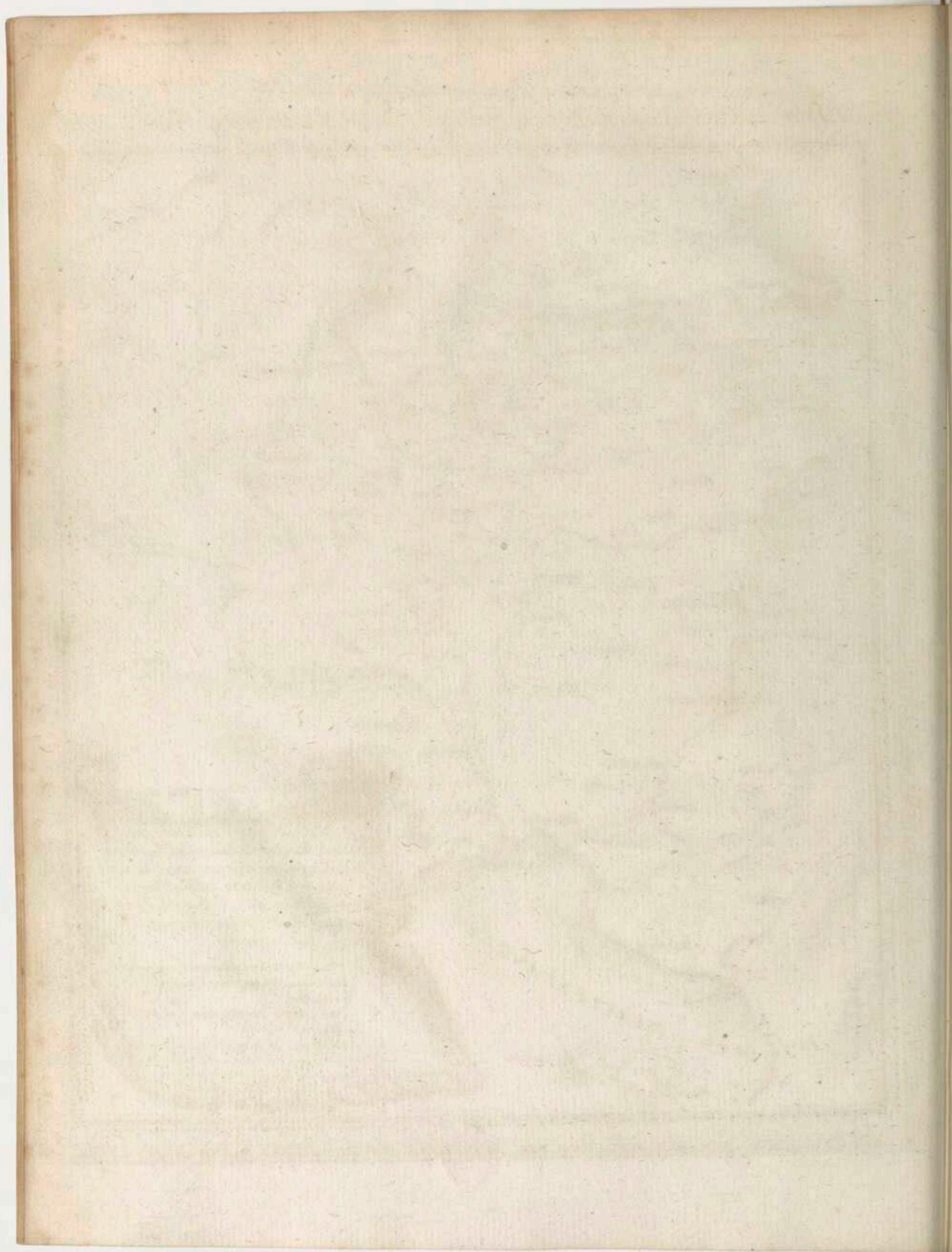


**CARTE**

*DESTINEE a faire connoître l'utilité du Canal sous terrein de Picardie, au moyen duquel on pourra aller par eau, de la Mer du Nord, de la Hollande et de la Flandre dans l'intérieur de la France et les principaux Ports de l'Océan sans passer par la Manche.*

- A. Canal sous-terrein commencé pour joindre la Somme à l'Escaut entre Cambrai et St' Quentin.
- B. Canal exécuté en 1732 pour joindre la Somme à l'Oise.
- C. Canal Projetté en Bourgogne pour joindre la Saone à l'Yonne par l'Armançon et l'Osche.
- D. Canaux de Loing, Orleans et Briare.







C O P I E d'une Lettre écrite à feu M. L A U R E N T par  
M. de V O L T A I R E.

De Ferney, ce 6 Décembre 1771.

« J E savais, Monsieur, il y a long-tems, que vous aviez fait des  
» prodiges de mécanique ; mais je vous avoue que j'ignorais, dans  
» ma chaumière & dans mes déserts, que vous travaillassiez actuelle-  
» ment, par ordre du Roi, aux Canaux qui vont enrichir la Flandre  
» & la Picardie. Je remercie la Nature qui nous épargne les neiges  
» cette année. Je suis aveugle quand la neige couvre nos montagnes ;  
» je n'aurais pu voir les plans que vous avez bien voulu m'envoyer.  
» J'en suis aussi surpris que reconnoissant. *Votre Canal souterrain, sur-*  
» *tout, est un chef-d'œuvre inoui.* Boileau disait à Louis XIV, dans le  
» beau siècle du goût :

» J'entends déjà frémir les deux mers étonnées  
» De se voir réunir aux pieds des Pyrénées.

» Lorsque son Successeur aura fait exécuter tous ses projets, les  
» mers ne s'étonneront plus de rien ; elles seront très-accoutumées  
» aux prodiges.

» Je trouve qu'on se faisait peut-être un peu trop valoir dans le  
» siècle passé, quoiqu'avec justice, & qu'on ne se fait peut-être pas  
» assez valoir dans celui-ci. Je connoissais le Poëme de l'Empereur  
» de la Chine, & j'ignorais les Canaux navigables de Louis XV.

» Vous avez raison de me dire, Monsieur, que je m'intéresse à  
tous les Arts & aux objets du Commerce.

» Tous les goûts à la fois sont entré dans mon ame.

» Quoiqu'octogénaire, j'ai établi des Fabriques dans ma solitude

» sauvage. J'ai d'excellens Artistes qui ont envoyé des leurs ou-  
» vrages en Russie & en Turquie; &, si j'étais plus jeune, je ne  
» désespérerais pas de fournir la Cour de Pékin du fond de mon  
» hameau Suisse.

» Vive la mémoire du grand Colbert qui fit naître l'industrie en  
» France!

» Et priva nos voisins de ces tributs utiles  
» Que payait à leur art le luxe de nos Villes.

» Bénissons cet homme qui donna tant d'encouragemens au vrai  
» génie, sans affaiblir les sentimens que nous devons au Duc de  
» Sully qui commença le Canal de Briare, & qui aima plus l'agricul-  
» ture que les étoffes de soie. *Illa debuit facere, & ista non omittere.*

» Je défriche, depuis long-tems, une terre ingrate. Les hommes,  
» quelquefois, le sont encore plus. Mais vous n'avez pas fait un in-  
» grat, en m'envoyant le plan de l'Ouvrage le plus utile.

» J'ai l'honneur d'être, avec autant d'estime que de reconnois-  
» sance, &c. ».

---

*EXTRAIT des Annonces & Affiches de PICARDIE,  
ARTOIS, &c. &c.*

*Du Samedi 9 Octobre 1773.*

**M**ONSIEUR le Duc & Madame la Duchesse de CUMBERLAND, qui, sous les noms de Comte & de Comtesse de DUBLIM, traversent la France pour se rendre en Italie, sont arrivés à Saint-Quentin le 24 Septembre. M. le Comte D'AGAY, Intendant de la Province, a eu l'honneur de les y recevoir, & de leur faire préparer un souper, où, conformément à leurs intentions, il a été seulement admis avec M. D'ÉTOUILLY, Lieutenant-de-Roi de la Ville. Leurs Alteffes Royales ont visité les travaux du Canal souterrain de Picardie, par-

couru la Galerie préparatoire, & examiné, avec autant d'étonnement que de satisfaction, la partie où cette voûte immense est exécutée en grand, & avec les dimensions qu'elle doit avoir dans sa perfection. Ce travail, dont nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de parler, a été entrepris par ordre du Roi, sous l'administration de M. le Contrôleur-Général, & d'après les plans & projets de M. LAURENT, Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, justement célèbre par les preuves multipliées qu'il a déjà données de ses talens. Son objet est de réunir l'Escaut, & toutes les navigations auxquelles ce fleuve communique, avec la Somme, l'Oise, la Seine, la Loire, & d'ouvrir par-là des débouchés, &c. &c.

M. de la CONDAMINE, qui se trouvoit alors à Saint-Quentin, étonné de la sage hardiesse & de l'exécution rapide de ce projet, a fait, à cette occasion, des Vers, dont les quatre premiers ont été composés sous la voûte même, & les autres chez le Prince & la Princesse qui ont désiré de voir cet illustre Académicien.

- « L'Homme, depuis Noé, s'affervissant les mers,  
 » Avoit su rapprocher les bords de l'Univers.  
 » LAURENT, nous te devons un Art plus admirable.  
 » La Terre, à ta voix, s'ouvre & devient navigable :
- » Les Échos ont porté ta gloire en Albion.  
 » Vois ce jeune Héros cher à sa Nation,  
 » Et celle dont l'hymen a fixé son hommage,  
 » Honorer tes travaux de leur juste suffrage.  
 » Poursuis, le seul aspect de l'œuvre de tes mains,  
 » Plongera dans l'oubli les travaux des Romains ».

Mais ce qui ajoute infiniment à la gloire de M. LAURENT, & ce qui pourra donner une idée de l'impression que produit l'aspect de ces travaux, c'est une lettre écrite de la part de M. le Duc & de Madame la Duchesse de CUMBERLAND à M. LAURENT, retenu par une indisposition à Paris, mais qui étoit alors suppléé par M. DE LIONNE, son neveu, chargé de la conduite & de la direction du travail pendant sa maladie.

*A Reims, le 26 Septembre 1773.*

« M O N S I E U R ,

» Leurs Alteſſes Royales, Monſieur le Duc & Madame la Du-  
» cheſſe de C U M B E R L A N D , m'ont expreſſément chargé de vous  
» informer qu'elles ont vu , avec autant de plaifir que d'admiration ,  
» la partie exécutée du Canal de Picardie. M. votre Neveu , qui leur  
» montra les travaux avec beaucoup de politeſſe & d'intelligence , a  
» dû vous informer , Monſieur , que leurs Alteſſes Royales déclarè-  
» rent qu'il manquoit à leur ſatisfaction de voir ſur les lieux l'homme  
» de génie qui avoit imaginé , conçu & fait exécuter un ouvrage ſi  
» utile à ſa patrie & au commerce en général , & qu'elles témoigné-  
» rent bien du regret de la cauſe qui vous détenoit à Paris.

» Permettez , Monſieur , que je joigne ici les témoignages & les  
» aſſurances des ſentimens qu'un projet auffi hardi m'a inspirés. Je fais  
» bien des vœux pour le rétabliffement d'une ſanté auffi précieufe que  
» doit être la vôtre à la France en général , & à la Picardie en  
» particulier.

» J'ai l'honneur d'être , avec la conſidération la plus diſtinguée ,

» M O N S I E U R ,

» Votre très-humble & très-  
» obéiſſant ſerviteur.

» Signé , P R E V O S T D E B E L L I N G E ,

» Lieutenant-Général des Armées  
» du Roi d'Angleterre ».

Il ſeroit inutile de rien ajouter à cet illuſtre témoignage , qui ſuffit  
pour faire connoître quel caractère de génie eſt empreint dans cette  
grande entrepriſe.

---

*EXTRAIT de la GAZETTE de FRANCE.**Du Lundi 18 Octobre 1773.*

**P**IERRE-JOSEPH LAURENT, Chevalier de l'Ordre du Roi, Directeur Général des Canaux de Flandre & de Picardie, est mort ici, dans la cinquante-neuvième année de son âge. En annonçant, dans une de nos dernières feuilles, l'entreprise du Canal de Picardie, nous ne croyions pas que l'Auteur de ce grand projet dût sitôt terminer sa carrière. L'État perd un Citoyen utile, & les Sciences, un homme qui entendoit supérieurement la partie Mécanique.

---

*EXTRAIT des ANNONCES & AFFICHES  
de PICARDIE, ARTOIS, &c. &c.**Du Samedi 23 Octobre 1773.*

**P**IERRE-JOSEPH LAURENT, Écuyer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Directeur-Général des Canaux de Flandres, Artois, Picardie & Bourgogne, est mort à Paris, le 12 de ce mois, dans la cinquante-neuvième année de son âge. La Nature, en lui donnant un génie élevé, un coup-d'œil juste, l'esprit de détails & de précision, sembloit l'avoir fait naître Ingénieur & Mécanicien. Sa vie fut une suite d'études, de travaux & de services en ce genre. Bon, sensible, bienfaisant autant qu'excellent Citoyen, il étendoit également la vue sur tout ce qui pouvoit être utile à sa Patrie & à l'humanité. De la même pensée dont il fondoit les mines du Pont-pean, il maîtrisoit les eaux qui les inondoient, & avec trois machines aussi simples qu'actives, les enlevoit de 240 pieds de profondeur, il arrangeoit les lames flexibles & mobiles, à l'aide desquelles il devoit faire mouvoir

un bras ou un poignet artificiels. Sa dernière entreprise, celle du Canal souterrain de Picardie, assure l'immortalité à son nom. En regrettant cet homme, vraiment digne d'éloge, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler la belle Épitre en Vers que lui adressa, il y a quelques années, M. l'Abbé de LILLE. (*Voyez l'Élite des Poésies fugitives*, tome premier, page 83, ARCHIMEDE NOUVEAU, &c. &c.) C'est par cet encens pur & noble, donné par le talent au mérite distingué, que s'accroît & s'élève la gloire de l'un & de l'autre.

---

*EXTRAIT de la deuxième Lettre de M. RIGAULT, Physicien de la Marine. & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences à Saint-Quentin, insérée dans le No. 50 du Mercure de 1780.*

**M.** LAURENT DE LIONNE desirant de mettre le Ministre à portée de connoître la quantité d'eau qu'on pouvoit espérer pour alimenter le Canal souterrain par celle qui s'y trouve déjà, & qui ne forme pas la dixième partie de celle qui s'y rassemblera quand ce bel ouvrage sera achevé, NOS ORDRES PORTOIENT de nous transporter au débouché du Canal souterrain à Vend'huile, dont le niveau est le même que celui du Tronquoi, afin de constater ce fait autant qu'il étoit possible.

Arrivés à Vend'huile, nous trouvâmes, 1<sup>o</sup>. l'ouverture du Canal souterrain entièrement fermée par l'éboulement des terres voisines, parce qu'elles n'étoient pas soutenues ainsi que celles du débouché du Tronquoi, lors de la cessation totale des travaux; 2<sup>o</sup>. que l'eau sortoit de la galerie souterraine, qui n'est encore percée que sur mille toises de longueur dans cette partie, par plusieurs endroits au travers de cette amas considérable de terres; 3<sup>o</sup>. que cette eau, rassemblée à trente ou quarante toises de-là dans le Canal à ciel découvert, formoit un ruisseau d'environ deux toises de largeur sur quinze pouces

réduits de profondeur, & dont la vitesse dans le milieu étoit de trois toises dans l'espace de onze secondes, ce qui est un peu plus de dix-neuf pouces par seconde. Nous observâmes encore, en suivant le Canal à découvert du côté d'Honnecourt, que la largeur du ruisseau augmentoit, ainsi que la vitesse de l'eau, à mesure que nous nous éloignions de l'embouchure du souterrain, par la grande quantité de sources collatérales qui s'y trouvent; & qu'enfin, la vitesse de l'eau de ce ruisseau à l'endroit où elle traverse, au moyen d'un rigole de cinq pieds de largeur, la digue droite du Canal à découvert pour aller se jeter dans l'Escaut, à sept à huit cent toises de l'entrée du souterrain, étoit de près de quatre pieds par seconde sur près de deux pieds de profondeur, ce qui nous détermina à conclure que, lorsque le Canal à ciel découvert sera creusé à la profondeur requise dans cette partie, le Canal souterrain, sans avoir égard à la quantité d'eau considérable qu'il recevra dans presque toute l'étendue de sa longueur par la nappe d'eau du pays qui lui est supérieure, recevra du Canal découvert assez d'eau pour y entretenir la Navigation sans avoir recours à l'eau de l'Escaut, que feu M. Laurent s'est mis dans la puissance de prendre en tout ou en partie (1), dans le cas où celle des sources intérieures de la galerie & celles dont on vient de parler, ne suffiroient pas.

Telles ont été, Monsieur, nos opérations, &c, &c.

*COMPARAISON de la quantité d'eau jugée nécessaire pour la navigation du pont de partage du Canal souterrain de Picardie, avec celle trouvée le 23 Février 1781.*

UN Corps très-sçavant que M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL des Finances a consulté sur la possibilité de l'exécution du Canal souterrain de Picardie, a jugé qu'elle ne dépendoit que du vo-

(1) Il n'y a rien dans le Projet de M. LAURENT, qui ne porte l'empreinte du génie. Cette sage précaution en est une preuve sans réplique.

Jume des eaux qu'on pouvoit réunir à son point de partage, & a  
estimé qu'il en falloit une quantité de 900 pouces (1), tant pour  
alimenter la Navigation que pour réparer les pertes & évaporations,  
ci. . . . . 900 pouces.

Ce Ministre a en conséquence chargé deux Ingé-  
nieurs du plus grand mérite ( MM. DE CHEZY & DE  
VARENNES ), d'aller vérifier si cette quantité d'eau  
existoit & ils en ont trouvé le 23 Février dernier, tant  
dans le souterrain à Magny la Fosse, & Vend'huile (2), que  
dans l'Escaut au-dessous de ce Village, ci. . . . . 6000

Superflu, le 23 Février 1781. . . . . 5,100

Quand on supposeroit ( *ce qui n'a jamais été & ne sera jamais* ), que les  
eaux de l'Escaut & du Canal se reduisissent chaque année pendant trois  
mois à la vingtième partie de ce qu'elles étoient le 23 Fevrier dernier, ou  
à 300 pouces, & qu'il y eut par conséquent pendant ce tems un deficit  
chaque jour de 600 pouces ou de 1600 toises cubes, il seroit très-facile de  
former de chaque côté du Canal, depuis le Catelet jusqu'à Vend'huile  
& jusqu'au Moulin de la Fosse, différents réservoirs dont la surface  
domineroit, autant qu'on le voudroit, le point de partage du souterrain,  
& dans lesquels on pourroit amasser en Hyver au moins 600,000 toises cubes  
d'eau, quantité suffisante pour remplacer pendant plus d'un an le  
deficit supposé ci-dessus & qui n'existera jamais de seize cent toises par  
jour.

( 1 ) Ces 900 pouces donnent 2400 toises cubes par jour, dont 900 pour le  
passage journalier de 10 bateaux dans le souterrain, & 1500 pour les pertes,  
évaporations, &c. &c.

( 2 ) La galerie de ce côté, ( *comme du côté du Tronquoy,* ) est obstruée, & n'est  
oncore ouverte que sur 1000 toises de longueur, à 20 pieds seulement au-dessous de  
l'ancienne nappe d'eau du pays; il en reste encore 2000 toises à ouvrir à 30, 40 & 50  
pieds au-dessous de cette même nappe d'eau.

*COPIE d'une Lettre écrite à M. LAURENT DE LIONNE  
par M. Frédéric ROMBERG, Banquier & Négociant à  
Bruxelles.*

*Bruxelles, ce 18 Mars 1781.*

**C**E que vous me mandez, Monsieur, des dispositions favorables de SA MAJESTÉ sur le Canal souterrain de Picardie, me fait le plus grand plaisir, non-seulement par l'intérêt particulier que je prends à ce qui vous regarde, mais aussi à cause des avantages immenses que le commerce de LA FRANCE, AVEC LES PAYS BAS AUTRICHIENS, LA ZÉLANDE, LA HOLLANDE & tout le Nord, doit en retirer, & de l'utilité particulière en outre dont cette communication sera pour ma maison de commerce, & expédition de BRUXELLES, & pour celles que j'ai établies à OSTENDE, BRUGES & GAND, qui seules peuvent, tant en paix qu'en guerre, entretenir une navigation florissante sur ce Canal.

J'apprends aussi avec bien de la satisfaction que MM. les Ingénieurs des Ponts & Chaussées reconnoissent la possibilité du Projet de feu M. votre Oncle, & que les Commissaires de ce Corps qu'on y a envoyé en dernier lieu, en ont rendu un compte très-favorable, tant relativement à la solidité du terrain, que relativement à la quantité d'eau nécessaire pour le nourrir, & je ne doute pas qu'un Ministre, du mérite de M. NEKER, ne nous autorise bientôt à continuer un ouvrage aussi important. *Voilà, Monsieur, deux points bien essentiels à votre affaire de prouvés, L'UTILITÉ & la POSSIBILITÉ.* A l'égard de la dépense, vous savez ce que j'ai eu l'honneur de vous dire là-dessus, ainsi qu'à M. NEKER & à M. le Marquis DE CASTRIES, & vous ne devez pas douter de tout mon empressement à seconder votre famille dans une entreprise, qui, en me

*procurant à moi particulièrement de grands avantages pour mon commerce avec la France, ne peut être que très-honorable pour vous & pour moi, ainsi que pour tous ceux qui y auront coopéré. C'est dans ces sentimens invariables que je serai toujours, Monsieur, &c.*

*Signé, F. ROMBERG.*

---

## LISTE ABRÉGÉE

*Des Personnes qui ont visité le CANAL souterrain de PICARDIE, depuis qu'il est commencé, & au témoignage desquels M. LAURENT DE LIONNE en appelle avec confiance sur le froid qu'on a long-tems assuré qui y règnoit.*

**M**ONSEIGNEUR le Comte D'ARTOIS, Frère du ROI,  
(en Août 1774.)

A.

M. D'AGAY, *Intendant d'Amiens.*

M. D'AGAY DE MUTIGNEY, *Maître des Requêtes.*

M. le Chevalier D'AGAY, *Sous-Lieutenant des Gardes du Corps.*

M. D'AGUESSEAU, *Doyen des Conseillers d'Etat.*

M. le Comte D'AFFRY, *Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

B.

M. DE BACQUENCOURT, *Conseiller d'Etat.*

M. BERTIER, *Intendant de Paris.*

M. DE BONNEUIL, *Président au Parlement de Paris.*

M. le Baron de BARTILLAT, *Officier aux Gardes Françaises.*

M. le Baron DE BLOME, *Envoyé extraordinaire de Dannemarck.*

M. le Comte de BRIENNE, *Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

M. DE BRIENNE, *Archevêque de Toulouse.*

M. DE BOURDEILLES, *Evêque de Soissons.*

M. DE BRY, *Ingénieur des Ponts & Chaussées.*

M. DE BELLEISLE, *Capitaine au Corps Royal du Génie.*

M. DE BRY, *Subdélégué de l'Intendance d'Amiens.* ( Les 11, 12 & 13  
Juillet 1780.

C.

M. le Duc & Madame la Duchesse de CUMBERLAND, Frère & Sœur  
du Roi d'Angleterre, ( en Septembre 1773. )

M. le Marquis DE CASTRIES, *Ministre & Secrétaire d'Etat.*

M. DE CALONNE, *Premier Président au Parlement de Flandres.*

M. DE CALONNE, *Intendant de Lille.*

M. CHAUMONT DE LA MILLIERE, *Maître des Requêtes.*

M. le Duc DE CROY, *Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

M. le Prince DE CROY, *Colonel du Régiment de Normandie, Cavalerie.*

M. le Duc de CROY D'HAVRÉ, *Colonel du Régiment de Flandres,  
Infanterie.*

M. le Marquis DE CONDORCET, *de l'Académie Royale des Sciences.*

M. le Marquis DE CAULAINCOURT, *Colonel du Régiment de Rohan-  
Soubise.*

M. DE CESSART, *Ingénieur des Ponts & Chaussées.*

M. le Comte DE CREUTZ, *Ambassadeur extraordinaire de Suède.*

M. CHOTINSKY, *charge des Affaires de Russie.*

M. DE CONWAY, *Lieutenant-Général au service d'Angleterre.*

M. DE CONZIÉ, *Evêque d'Arras.*

M. DE CHEZY, *Ingénieur des Ponts & Chaussées.* ( Les 21, 22, 23 &  
24 Février 1781. )

M. CHABAUD, *Capitaine au Corps Royal du Génie.*

M. le Marquis DE CHABRILLANT, *Colonel du Régiment de Barrois.*

M. DE CUSSEY, *Capitaine au Corps Royal d'Artillerie.*

D

M. DEVAULT, *Lieutenant-Général des Armées du Roi.*

M. DE DILLON, *Archevêque de Narbonne.*

M. le Prince DORIA PAMPILI, *Nonce de Sa Sainteté en France.*

M. le Chevalier DUPLESSIS, *Officier aux Gardes Françaises.*

F.

- M. FOULON, *Conseiller d'Etat.*  
M. FRAZER, *Commissaire de Sa Majesté Britannique à Dunkerque.*

G.

- M. le Duc & Madame la Duchesse DE GLOCESTER, Frère & Belle-Sœur du Roi d'Angleterre.  
M. le Marquis DE GONTAUT, *Colonel du Régiment de Royal, Dragons.*  
M. le Baron DE GOLTZ, *Ministre plénipotentiaite de Sa Majesté le Roi de Prusse.*  
M. GROIGNARD, *Ingénieur-Général de la Marine.*  
M. GUILLAUMOT, *Intendant des Bâtimens du Roi.*  
M. le Comte DE GUÉBRIANT, *Colonel du Régiment de Penthièvre, Cavalerie.*  
M. le Marquis DE LA GRANGE, *Lieutenant-Général des Armées au Roi.*  
Madame la Marquise DE GENLIS.

H.

- M. le Marquis D'HAUTEFEUILLE.  
M. HARVOIN fils, *Receveur-Général des Finances.*

J

- M. JULLIOT, *Capitaine au Corps Royal & du Génie.*

K.

- M. KARSACOFF, *Capitaine du Génie au service de Russie.*

L.

- M. DE LIMAY, *Inspecteur des Ponts & Chaussées. (Le 21 Septembre 1780).*  
M. le Duc DE LAUZUN, *Colonel de la Légion de ce nom.*  
M. LELEU l'aîné, *Secrétaire de la Chambre du Commerce d'Amiens.*

M. le Marquis DE LANGERON , *Lieutenant - Général des Armées du Roi.*

M.

M. DE MEILHAN , *Intendant de Valenciennes.*

M. DE MORFORTAINE , *Intendant de Soissons.*

M. DE MEULAN D'ABLOIS , *Intendant de la Rochelle.*

M. le Comte DE MAILLEBOIS , *Lieutenant - Général des Armées du Roi.*

M. MARRIER DE LAGATINERIE , *Ingénieur de la Marine.*

Lord MANSFIELD.

M. DE MAZIROT , *Maître des Requêtes.*

M. MANDOUX , *Ingénieur des Ponts & Chaussées.*

M. MAGIN , *Capitaine au Corps Royal du Génie.*

N.

M. DE NEVEROFF , *Ingénieur au service de Russie.*

M. l'Abbé NICOLY , *Envoyé du Grand Duc de Toscane.*

P.

M. DE LA PORTE DE MESLAY , *Intendant de Nancy.*

M. PREVOST DE BELLINGE , *Lieutenant - Général au service d'Angleterre.*

M. DE POMMEREUX , *Capitaine au Corps Royal d'Artillerie.*

R.

Madame la Princesse DE ROHAN-GUEMENÉE. (En 1779.)

Mademoiselle DE ROHAN-GUEMENÉE. (En 1779.)

M. le Duc DE LA ROCHEFOUCAULT , *Colonel du Régiment de la Sarre.*

M. RIGAUT , *Physicien de la Marine , & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. (Les 11, 12 & 13 Juillet 1780.)*

M. ROMBERG , *Négociant à Bruxelles.*

S.

- M. le Maréchal Prince DE SOUBISE. ( En 1774. )  
M. le Vicomte DE SARFIELD , *Maréchal de Camp.*  
M. l'Abbé DE SIOUGEAT , *Aumônier Honoraire de MADAME.*  
Lord STORMONT , *Ambassadeur d'Angleterre en France.*  
M. le Marquis DE SPINOLA , *Ministre plénipotentiaire de la République de Gènes.*  
M. DE SONOLEY , *Capitaine au Corps Royal du Génie.*

T.

- M. TABOUREAU DES REAUX , *Conseiller d'Etat.*  
M. TABOUREAU DE VILLEPATOUX , *Lieutenant-Général des Armées du Roi.*  
M. TURGOT , *Conseiller d'Etat.*  
M. TRESAGUET , *Inspecteur des Ponts & Chaussées.*  
M. DE LA TOUCHE , *Ingénieur des Ponts & Chaussées.*  
M. le Duc DE LA TRÉMOILLE , *Maréchal des Camps & Armées du Roi.*

V.

- M. le Duc DE LA VAUGUYON , *Ambassadeur de France en Hollande.*  
M. DE VARENNES , *Ingénieur des Ponts & Chaussées. ( Les 21 , 22 , 23 & 24 Février 1781. )*  
M. DE VALSAIN , *Capitaine au Corps Royal d'Artillerie.*

---

## A D D I T I O N.

Pages 13, 14, 15 & 16, Note 2, *AJOUTEZ* aux raisons qui doivent faire préférer le flottage par l'Escaut jusques au bas de la poste de Bonavis à celui proposé de Landrecy à la Fere :

1<sup>o</sup>. *Q*U'IL est impossible de remonter la MEUSE avec des Flottes de mûrs, à cause de son extrême largeur qui ne permet pas sur une très-grande étendue le tirage avec des chevaux, & sur tout à cause de son extrême rapidité.

2<sup>o</sup>. Que le lit de la MEUSE depuis la HOLLANDE jusques à NAMUR, & celui de la SAMBRE depuis NAMUR jusques en FRANCE, traverse une infinité de Dominations, Principautés, & Seigneuries différentes, qui toutes ont, sur la navigation de ces deux rivières, des droits considérables, dont il est impossible d'obtenir l'exemption, *AU LIEU QUE* la navigation de l'Escaut & de la Lys, depuis Anvers & Gand jusques en France, ne passz que sur la domination de L'EMPEREUR.

3<sup>o</sup>. Enfin, que par la MEUSE & la SAMBRE, les mûts auroient 30 lieues de plus au moins à faire de DORDRECHT à la FERÉ, que par l'Escaut & le Canal CROZAT.

F I N.

---

*Lu & approuvé, ce 29 Mars 1781, DE SAUVIGNY.*

*Vu l'Approbation, permis d'imprimer, ce 4 Avril 1781, LE NOIR.*

---

De l'Imprimerie de CAILLEAU, rue Saint-Severin.

